

# TARIFS

des prestations de maintien à domicile applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

Prestations	TARIF	
	SANS PRISE EN CHARGE	AVEC PRISE EN CHARGE
<b>Aide à domicile</b>	<b>20.50 €/H</b>	<b>Barème selon revenus :</b> De 2,05 €/H à 14,97 €/H avec une prise en charge CNAV 20,20 €/H avec prise en charge APA
<b>Repas livrés à domicile</b>	Tarif maximal du repas <b>7.85 € le déjeuner</b> <b>2.79 € le dîner</b> <b>3.07 € le portage</b>	<b>Barème selon revenus :</b> De 1.94 à 7.85€ le déjeuner De 0.77 à 2.79€ le dîner De 0.58 € à 3.07 € le portage
<b>Télé - assistance</b>	Tarif au 1/9/17 <b>3.07 ou 5.50€/mois</b> (selon l'appareil) Soit 9,21 ou 16.50€/trimestre pour les personnes imposables	<b>Gratuité</b> pour les personnes non imposables

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.  
Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.

Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.

**Barème prise en charge APA**

**ALLOCATION MENSUELLE MAXIMALE**

GIR 1	1 714,81€
GIR 2	1 376,92 €
GIR 3	994,88 €
GIR 4	663,62 €

## Barème prise en charge CNAV

### CNAVTS – Aide - Ménagère à Domicile

Barème de participation au 1er janvier 2018 AMD et TOTALITE = 20,50 €

caisses	montant	clients	montant
90%	18,45	10%	2,05
86%	17,63	14%	2,87
79%	16,19	21%	4,31
73%	14,96	27%	5,54
64%	13,12	36%	7,38
49%	10,04	51%	10,46
35%	7,17	65%	13,33
27%	5,53	73%	14,97

### CNAVTS - Aides Alternatives = Ménage, Linge, Sorties

Barème de participation au 1er janvier 2018 - Montant Plafond = **19,70 €**

caisses	montant	clients	montant
90%	17,73	10%	1,97
86%	16,94	14%	2,76
79%	15,56	21%	4,14
73%	14,38	27%	5,32
64%	12,60	36%	7,10
49%	9,65	51%	10,05
35%	6,89	65%	12,81
27%	5,31	73%	14,39